UN PLAN DE RELANCE POUR QUI?

EXIGEONS SON FLÉCHAGE VERS L'EMPLOI DES PROFESSIONNEL.LE.S!

Le gouvernement vient donc d'annoncer des mesures d'urgence en 2020 et un plan de 2 milliards d'investissements pour 2021 et 2022, pour faire face à la crise économique et sociale que provoque l'épidémie.

2 milliards sur deux ans pour l'ensemble du champ culturel, qui en a bien besoin, y compris presse et patrimoine, cela est insuffisant selon les propres études du ministère de la Culture qui chiffre les pertes pour 2020 à plus de 3 milliards pour le seul spectacle vivant.

Néanmoins l'enveloppe est significative et peut permettre de « limiter les dégâts », alors que l'épidémie de Covid-19 peut repartir et que nous devons adapter nos activités sur le long terme.

Il convient de savoir comment utiliser les 426 millions d'euros pour le spectacle vivant, dont 220 pour le secteur privé et 206 pour le public et subventionné, les 165 millions pour le cinéma.

30 millions seulement sont fléchés pour les commandes en direction des autrices et auteurs, de toutes les disciplines.

13 millions sont officiellement fléchés pour l'emploi : Fonpeps et mesures de soutien ponctuelles...

La ministre de la Culture et le Premier Ministre assurent pourtant que toutes ces sommes sont destinées à soutenir l'emploi et qu'une vaste concertation va définir leur utilisation.

En terme de concertation, cela s'est résumé pour l'instant à trois minutes de parole par organisation lors de l'échange du 27 août dernier avec le Premier Ministre.

De plus, le ministère du Travail organise des réunions avec les seuls employeurs pour promouvoir des accords de branches sur « l'activité partielle de longue durée », instrument du chantage à l'emploi en direction des salarié.e.s.

Dans le champ de la musique, la concertation est confiée au nouveau Centre National de la Musique (CNM), dont la composition des instances prévoit deux représentants des syndicats de salariés pour 14 employeurs...

Il est temps de changer d'orientation : l'activité dans le spectacle, le cinéma et l'audiovisuel est quasi exclusivement due au travail des artistes, des techniciens, des personnels administratifs et des auteurs I

Chaque euro doit donc être conditionné au maintien de l'emploi permanent et intermittent, ainsi qu'à l'activité des auteurs. Aucun licenciement ne peut intervenir en même temps que le versement d'aide de l'Etat. Toute aide doit être assortie d'un engagement à pérenniser le volume d'emploi notamment des artistes.

L'ensemble de l'enveloppe des 165 millions que doit percevoir le Centre National du Cinéma (CNC) doit être utilisée de la même façon pour aider à la création de films qui s'engagent à embaucher des équipes en respectant tous les critères sociaux.

Pour lutter contre les inégalités femmes/hommes que toutes les crises accroissent, il faut des engagements des employeurs en contrepartie des aides. De même, le soutien à l'embauche des jeunes nécessite des mesures spécifiques.

Nous faisons la proposition que ces aides soient remboursables en cas de non-respect du maintien du volume d'emploi !

Enfin il est urgent d'engager la concertation avec les collectivités territoriales, dont les financements devancent ceux de l'Etat en volume. Une large conférence doit permettre ce débat et la mise en place pérenne de Coreps, instance de dialogue au niveau régional entre profession, collectivités à tous les échelons et l'Etat.

LE 17 SEPTEMBRE, NOUS EXIGEONS CES CONDITIONS POUR PERMETTRE À TOUTES ET TOUS DE TRAVAILLER. PAS D'AIDE D'ETAT SANS FLÉCHAGE VERS L'EMPLOI!

A Paris, rdv à partir de 13h45 à l'angle du bd Voltaire et de la Place de la République (manifestation : République-Voltaire-Nation). En région, reportez-vous <u>à la carte en ligne</u> sur notre site <u>www.fnsaccgt.com</u> ou rapprochez-vous des syndicats et UD.

Paris, le 15/09/2020.